

Lyon, le 9 avril 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ce jeudi 9 avril se tenait à la Métropole de Lyon une nouvelle réunion de l'exécutif, présidée par Gérard Collomb, afin de travailler la prospective financière, le pacte de cohérence métropolitaine, et la politique insertion et emploi.

La question soulevée ce matin dans le cadre de la **prospective financière** est déterminante pour le territoire : **comment conserver un niveau d'investissement élevé afin de maintenir une dynamique d'emploi dans la métropole, dans une période de restriction budgétaire importante ?**

En effet, le contexte budgétaire est marqué par une diminution très importante et rapide des dotations de l'État : le manque à gagner sur la durée du mandat (2014-2020) représente pour la collectivité une perte de 1 milliard d'euros de recettes. Dans un tel contexte, il est essentiel de maintenir une politique d'investissement soutenue, pour contribuer au soutien de l'économie locale et de la création d'emplois.

La Métropole devra donc accompagner cette baisse des dotations par une diminution de ses dépenses de fonctionnement, sans altérer pour autant le niveau des services rendus à la population. En effet, le projet métropolitain, riche d'une collaboration étroite avec les communes, offre de réelles opportunités pour repenser les conditions dans lesquelles les missions de services publics sont assumées.

En ce sens, l'élaboration du premier **pacte de cohérence métropolitaine** qui vise à définir les relations entre les communes et la métropole, constitue un enjeu majeur. Ce nouveau pacte aura pour but d'optimiser la dépense publique locale et de préserver la qualité de service public rendu, en somme de savoir être innovant et solidaire.

Le contrat passé entre les communes et la métropole se constituera autour de **trois enjeux majeurs** :

- le niveau de service attendu (assurer une forte qualité de service public rendu) ;
- la mise en commun entre la métropole et les communes de services afin de générer des économies ;
- la réflexion s'engage sur des compétences de proximité assurées jusqu'alors par le Grand Lyon, telles que la propreté, la viabilité hivernale voire les petits travaux de voirie d'initiative communale. Il s'agit ainsi de réfléchir à l'articulation de compétences sociales nouvellement transférées à la métropole avec les communes.

Enfin, **la politique insertion et emploi**, nouvelle politique publique de la Métropole, a également été évoquée ce matin. Nouveau chef de file de l'insertion, la Métropole, de par son statut particulier (collectivité de plein exercice regroupant à la fois les compétences d'un département et ceux d'une communauté d'agglomération), dispose d'une **occasion unique** pour une collectivité : croiser deux

CONTACT PRESSE :

DOMITILLE JUBERT : 04 26 99 36 80 / DJUBERT@GRANDLYON.COM

politiques publiques, celle de l'insertion et celle du développement économique, afin de mieux répondre aux besoins des citoyens. Une large concertation va être menée cette année sur le sujet, en s'appuyant sur les acteurs locaux (CAF, Pole Emploi, PLIE, les associations, CCAS...), autour de plusieurs thèmes :

- les liens entre insertion et développement économique : comment mobiliser les entreprises et encourager l'innovation sociale et solidaire ;
- les parcours : comment repenser des parcours d'insertion adaptés à l'hétérogénéité des besoins des bénéficiaires du RSA ;

Cette concertation sera lancée à compter du 28 avril prochain. Il est prévu que les arbitrages sur les orientations soient rendus en septembre 2015, pour une soumission au vote du conseil de la Métropole en novembre 2015.

CONTACT PRESSE :

DOMITILLE JUBERT : 04 26 99 36 80 / DJUBERT@GRANDLYON.COM